



COMPTE-RENDU DU BUREAU

MERCREDI 10 JANVIER 2024

En visioconférence

B.O n° 2608

Présents :

Président	Gilles SEZIONALE
Trésorier	Bernard DALMON
Trésorier adjoint	Patrick PEREZ
Secrétaire Générale	Dominique CUPILLARD
Secrétaire général adjoint	Philippe BRIOUT
Vice-président(e)s	Lazreg BENELHADJ Bénédicte COMPOIS Christiane GUERIN Dominique LAGIER Joël PINEAU
Chargés de mission	Benjamin MERCIER Stéphane METZGER

Excusés :

Vice-Président	Jean-Luc MANAUDOU
Chargé de mission	Denis CADON

Assistent :

Directeur Technique National	Julien ISSOULIE
D'TN Adjointe	Agnès BERTHET
Direction Water-Polo	Yann-Even GRALL (en partie)
Directeur Général	Laurent CIUBINI
Directrice Administrative et Financière	Alexandra LABOUCHEIX
Responsable de la coordination des Instances	Magali TAPRET
Coordinatrice administrative Présidence/Évènementiel	Valérie GICQUEL

Dominique Cupillard présente ses meilleurs vœux à toutes et à tous et procède à l'appel nominal.

Gilles Sézionale présente à son tour ses meilleurs vœux pour cette année olympique en souhaitant que l'excellente dynamique lancée à Bucarest perdure.

Benjamin Mercier informe que les poloïstes actuellement aux Championnats d'Europe de Water-Polo à Eindhoven rencontreront ce soir la Serbie pour une place en 8^{ème} de finale. A noter les résultats honorables obtenus par les féminines.

1. Affaires Administratives

1.1 – Validation des procès-verbaux des cercles de compétence

- CC Natation Artistique du 12 décembre 2023 (en annexe)

Ce procès-verbal est validé par le Bureau.

- CC Natation Santé du 14 décembre 2023 (en annexe)

Ce procès-verbal est validé par le Bureau.

2. Affaires financières

2.1 – Point à date sur les licences

- ✓ 289 214 licences (+ 9 987 licences, soit une augmentation de 3,58 % par rapport à N-1)
- ✓ 5 286 licences migration
- ✓ 12 341 licences en attente (- 3 000 licences par rapport à N-1)
- ✓ 5 438 957 € (+ 1,26 % par rapport à N-1)
- ✓ Plus de gros retards dans les territoires, mais progression moins élevée que dans nos objectifs financiers. A surveiller.

2.2 – Dettes des clubs de water-polo : actions à mener

Alexandra Laboucheix présente l'état à date des dettes des clubs de water-polo, pour un montant total de 191 215 €. Nous constatons un grand nombre de retards dans le règlement des engagements de la saison 2023/2024 et des transferts. A noter que les échéanciers accordés ont été soit refusés, soit non respectés.

Afin de régulariser cette situation, la Fédération propose de mettre en œuvre un plan d'actions pour le recouvrement de ces sommes :

Etape 1 – envoi d'un courrier à la signature du Président demandant le règlement des sommes dues

Etape 2 – Implication des ligues dans le recouvrement de ces sommes

Etape 3 – Déploiement du volet juridique (avocat, huissier ...)

Afin que ce type de situation ne se reproduise plus à l'avenir, la Fédération propose d'inscrire dans le règlement financier 2024/2025 :

- La mise en place de pénalités sportives ;
- Le passage au prélèvement automatique des droits d'engagement.

Actuellement les droits d'engagement sont réglés en trois fois (1 tiers en septembre, 1 tiers en janvier et 1 tiers en mai).

Stéphane Metzger rappelle l'article 21.2.1 du règlement financier qui est très clair :

« Un club qualifié dans ces divisions doit confirmer son engagement avant le 10 juillet de chaque saison.

Après cette date et avant le 1er septembre, le club peut intégrer ledit championnat, après avoir reçu validation par le Cercle de Compétences Water-Polo de la FFN, en s'acquittant des droits d'engagements majorés de mille (1.000) euros.

Les droits d'engagements des divisions Championnats de France Elite/Nationale 1/Nationale 2 Masculins, ainsi que des divisions Championnats de France Elite/Nationale 1 Féminins seront payés en trois fois :

- Un tiers au 1er septembre,
- Un tiers au 14 janvier
- Un tiers au 1er mai.

N.B. : Le paiement du premier tiers »

Concernant les transferts ils ne sont validés qu'une fois que les droits de transferts sont payés (blocage sur extranat dans le cas contraire). On constate néanmoins des reliquats de relance de facture 18 mois après que la saison soit écoulée. Quid des relances pour lesquelles les clubs n'ont pas reçu la facture originelle ni le détail de la créance ? Avant d'aller sanctionner les clubs, la Fédération se doit d'être irréprochable dans sa démarche.

Alexandra Laboucheix confirme que le service comptabilité répond à toutes les demandes concernant les factures, mais il peut néanmoins y avoir eu quelques « loupés ». La Fédération vient de se doter d'un nouvel outil pour gérer les relances automatiques ce qui permettra d'éviter ce type de problèmes.

Benjamin Mercier fait remarquer que certains clubs ont sollicité la possibilité de déduire le montant des droits de transferts de la facture des droits d'engagement, ce qui n'a pas été accepté par la Fédération. Pourtant, en situation de trésorerie à flux tendu, cette demande peut être intéressante.

Il propose que le prélèvement automatique soit automatiquement mis en place si le moratoire n'est pas respecté.

Alexandra Laboucheix rappelle que les clubs dont il s'agit sont ceux qui ne règlent pas leurs dettes et pour lesquels nous n'avons aucun retour. La Fédération est plutôt souple et se positionne davantage dans une démarche d'aide que de sanction.

Laurent Ciubini estime que la mise en place d'un prélèvement automatique pour les dettes pour lesquelles nous avons un échéancier et qui ne seraient pas réglées, serait une mesure très saine.

Lazreg Benelhadj : le prélèvement automatique est la meilleure solution mais cela ne risque-t-il pas de mettre en péril les clubs qui seraient en attente de subventions ?

Benjamin Mercier : le problème c'est que l'on ne connaît jamais les dates du paiement des subventions. Un prélèvement mensuel n'est pas problématique. Il propose à Alexandra de refaire un point en visio avec chaque club, dont les 3 moratoires non respectés, afin de mettre en place les prélèvements automatiques.

Patrick Perez fait remarquer que nous sommes sur la technique du recouvrement. Les clubs décideront s'ils signent ou non le prélèvement automatique. Nous parlons globalement de plus 190 000 €, ce qui n'est pas neutre. Au-delà de la perte financière, on attaque directement le crédit sportif : un club qui ne règle pas ses dettes, et qui débute donc le championnat avec des contraintes financières allégées, fausse l'esprit et l'équité de la compétition.

3. Affaires sportives

3.1 – Water-Polo : évolution des catégories d'âges à l'international

Julien Issoulié informe de la modification des catégories juniors LEN à partir de la saison 2024-2025 :

- U15 > U16
- U17 > U18
- U19 > U20

Cela ne changera pas grand-chose, hormis d'avoir une génération à cheval entre le collège et le lycée que nous n'avions pas auparavant. Après réflexion il est néanmoins apparu plus pertinent d'attendre une année avant d'intégrer ces modifications dans les programmes.

Yann-Even Grall présente les incidences de l'évolution des catégories d'âges :

Sur le PPF Water-Polo :

- Modification des catégories d'âges des CNAHN en 24-25, afin de correspondre aux échéances internationales. Considérant que les CNAHN constituent la liste large des équipes de France U16 et U18.
- Les joueurs qui composent les CNAHN, sont sélectionnés via leur participation aux Coupes de France de Ligues (CFL) de la saison N-1.
 - Saison 22-23 CFL U14 > Saison 23-24 CNAHN U15 > EDF U15
- Si nous souhaitons respecter cette logique, nous devrions changer dès cette saison les catégories d'âges des CFL.
 - Passage CFL U16 à U15 pour CNAHN U16 saison 24-25
- Or, au regard du travail de sélection déjà entrepris dans certaines ligues, nous proposons de ne faire aucun changement en cours de saison.
- Les joueurs des CNAHN U15 (2009-2010) de la saison 23-24, seront les mêmes que les CNAHN U16 (2009-2010) de la saison 24-25. Ils sont donc déjà identifiés.
- La modification des catégories pour les CFL se fera à partir de la saison 24-25

Sur les Championnats Nationaux :

- La Direction technique mène une réflexion sur l'alignement des catégories des championnats jeunes sur les catégories LEN.
- Il semble important que des joueurs qui évoluent en sélection nationale, jouent ensemble en club dans la même catégorie.

- Les équipes qui évolueraient en U16, seraient composées de joueurs en 3^{ème} (collège) et seconde (Lycée). Ce qui peut constituer une difficulté dans les aménagements scolaires.
- Si le choix est fait d'aligner les catégories avec la LEN, nous pourrions avoir :
 - Un championnat national U16 (anciennement U17)
 - Un championnat national U18 ouvert à tous les clubs (anciennement U19)
- Cela peut-être aussi une opportunité d'intégrer un championnat national U14 (anciennement U15), avec une phase initiale en Ligue/inter-Ligues et une phase nationale. Ce qui permet d'entrer plus tôt dans la pratique avec une échéance nationale.

A voir les impacts sur les championnats régionaux, considérant que les ligues sont autonomes pour administrer leurs propres championnats et déterminer les catégories qu'elles souhaitent.

Pour finir, Yann-Even Grall fait un point sur la Coupe de France de ligues 2023-2024 :

Organisations confirmées :

- CFL U12 Garçons à Albi (Occitanie) du 29 mars au 1^{er} avril
- CFL U15 Filles à Angers (Pays de la Loire) du 11 au 14 juillet

Organisation toujours en cours de recherche de lieu de compétition :

- CFL U14 Garçons du 9 au 12 mai
- CFL U16 Garçons du 11 au 14 juillet

Stéphane Metzger rappelle qu'il s'est positionné pour organiser les CFL U12 et U15 sur un même week-end, sur 2 lieux distincts.

Yann-Even Grall répond que s'il s'agit de la seule option, elle sera bien entendu étudiée mais que sur une même date cela peut être compliqué en termes d'encadrement pour les ligues.

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

3.2 – Point sur la liste des SHN 2024

La liste des sportifs listés 2024 a été adressée à tous les Présidents de ligue avec le tableau de répartition par discipline et par catégorie. Nous sommes sur le même volume qu'en 2023. A noter une petite déperdition en water-polo chez les jeunes.

Certaines données envoyées dans les ligues peuvent ne pas être correctes. Cela est dû à des changements de situation des athlètes non mises à jour sur le PSQS. Ces erreurs doivent être remontées à la Fédération, à Laurence Venet ou à l'adresse dh@ffnatation.fr.

A noter que les athlètes en water-polo, notamment dans les CNAHN, peuvent être enregistrés non pas dans leur ligue mais dans la ligue où le CNAHN est résidant.

Dominique Cupillard demande des précisions sur le référencement des officiels sur ces listes.

Julien Issoulié confirme qu'il s'agit des arbitres internationaux ; ce référencement peut par exemple avoir un intérêt pour certains en termes de mise à disposition ou de reconnaissance vis-à-vis de leur employeur. Par ailleurs, la liste reconversion peut être utilisée pour trouver entre autres des financements.

4. Calendrier institutionnel

- ✓ **Vendredi 2 et samedi 3 février 2024 à Clichy** : Assemblée des Départements
- ✓ **Mercredi 7 février à 14h30** : Bureau
- ✓ **Mercredi 21 février à 14h00** : Codir

5. Questions diverses

5.1 – Championnats de France Open d'été de Natation

Joel Pineau demande si la Fédération a des pistes concernant l'accueil des Championnats de France Open d'été 2024.

Christiane Guérin informe que cette organisation sera proposée à Clermont-Ferrand lors du prochain rendez-vous avec l'Agglo.

5.2 – Assemblée des Départements

Stéphane Metzger demande si les Présidents de Ligue seront associés à l'Assemblée des Départements.

Laurent Ciubini répond que sur une partie du temps, encore à structurer, les Présidents de Ligues seront associés. Le programme sera communiqué prochainement.

Gilles Sezionale confirme qu'il est important dans une première partie de laisser la libre parole aux départements.

Pour conclure, Gilles Sezionale rappelle que la Fédération reste dans l'attente de la confirmation du maintien d'Amélie Oudéa-Castéra au Ministère des Sports.

Il revient sur le rendez-vous positif de ce jour avec EDF sur la reconduction du partenariat avec la Fédération. La Fédération rencontrera dans les prochains jours un nouveau partenaire pour la signature d'un important contrat à hauteur de 200 000 €, dont 140 000 € sur la FFN et 60 000 € sur le Giant Open.

A suivre le prochain rendez-vous du Giant Open, les Championnats du Monde de Doha, avec une équipe restreinte de 8 nageurs, et les qualifications pour les JO aux Championnats de France à Chartres.

Concernant les instances européennes, les élections de la LEN sont avancées et se tiendront fin janvier lors du Congrès à Athènes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h30.

La Secrétaire Générale
Dominique CUPILLARD

Le Président
Gilles SEZIONALE